

: LIBERATION

La représentation de la diversité à l'Assemblée nationale en léger recul par rapport à 2017

Le Conseil représentatif des associations noires annonce ce vendredi que 32 députés de la diversité siègent désormais. Un chiffre en légère baisse par rapport aux 35 élus comptabilisés en 2017.

L'Assemblée nationale sera-t-elle plus à l'image de la société ces cinq prochaines années ? Il semblerait bien que la réponse soit en demi-teinte. Désormais, 32 députés «de la diversité » siègent au sein de l'hémicycle, assure à Libération le président fondateur du Conseil représentatif des associations noires (Cran), Patrick Lozès, qui publiera son rapport en début de semaine prochaine. Un chiffre en léger recul par rapport à 2017, car ils étaient 35 «députés racisés » – le record – selon le Cran, et 10 en 2012, d'après une note publiée par l'Institut Diderot.

« Je suis plutôt heureux, car si on enlève les chiffres de LREM, en forte baisse, il y a une vraie progression de la représentation dans les partis de gauche», commente Patrick Lozès auprès de Libération . Surtout, il se félicite que cette question ne soit plus un sujet pour une partie des électeurs. «Les représentants racisés de la Nupes et de LREM remportent des victoires en faisant les mêmes scores que les candidats non racisés. Le combat qu'on mène est utile, la société est réceptive» , précise-t-il.

Précisons néanmoins qu'en France, la collecte de données démographiques fondées sur l'origine ethnique est interdite. Les statistiques officielles n'existent donc pas. La méthode du Cran, fondée sur l'analyse des patronymes, photos, lieux de naissance et des articles sur les élus et sans compter les députés d'outre-mer, est « précise », mais pas infaillible. Pour Patrick Lozès, les statistiques sont pourtant le « meilleur moyen pour mettre en évidence les discriminations raciales et systématiques », même s'il constate aujourd'hui « un manque cruel d'outil fiable» pour procéder à ces calculs. « On utilise des trombinoscopes, des photos... des méthodes d'un autre temps, très biaisées », déplore-t-il.

La Nupes, coalition la plus représentative

L'alliance des partis de gauche tire son épingle du jeu. Seize députés de la diversité sont issus des camps de la Nupes., selon le Cran. Et notamment onze au sein de La France insoumise, contre seulement une députée, Danièle Obono, en 2017 (ainsi que le Réunionnais Jean-Hugues Ratenon). Ont ainsi été élus, dimanche, Farida Amrani dans l'Essonne, Idir Boumertit dans le Rhône ou Rachel Keke dans le Val-de-Marne, connue pour sa lutte aux côtés de ses collègues femmes de chambres de l'hôtel Ibis Batignolles.

Pour la chercheuse Angeline Escafré-Dublet, spécialiste des questions d'immigration en France, « la Nupes porte aujourd'hui l'étendard de la diversité. L'alliance a réussi à créer un nouvel espace politique et à placer de nouveaux candidats aux profils plus diversifiés ». Comme l'avait réalisé, en 2017, La République en marche, avec 23 députés de la diversité. Mais cette année, seuls onze députés de la diversité portent les couleurs de la majorité.

Julie Pascoet, membre de l'European Network Against Racism, évoque de son côté un « espoir » créé par la gauche. Et ce, dans un contexte « effrayant » où l'extrême droite glane un nombre historique de sièges à l'Assemblée nationale – mais ne porte aucun député de la diversité. « Les candidats de la Nupes ont tenu des discours forts sur la diversité et sont souvent issus d'associations qui endossent les intérêts des minorités. Cela ne peut que renforcer la représentation des personnes racisées. »

«Avoir des postes à responsabilité»

Est-ce à dire que les Français issus de la diversité seront mieux représentés au sein de l'Assemblée nationale ? Un député racisé portera-t-il nécessairement la voix de son milieu d'origine ? Encore faut-il, selon Angelin Escafré-Dublet, que les députés de la diversité parviennent à se tailler une place de choix au sein de l'hémicycle. « Il faut qu'ils aient des postes à responsabilité, qu'ils arrivent à faire entendre leur voix, soient à la tête d'une commission par exemple, pour avoir un véritable levier politique. La finalité n'est pas d'être député, mais d'avoir du pouvoir », nuance Angeline Escafré-Dublet. Il faudra surtout être attentif aux « trajectoires politiques » des élus.

Plusieurs députés de la diversité élus en 2017 sous les couleurs de LREM, n'ont pas été réinvestis ni réélus cette année. On pense notamment à Saïd Ahamada, Sonia Krimi ou Anissa Khedher qui ont été battus dès le premier tour des législatives de 2022. « Ils ont bénéficié d'une fenêtre d'opportunité en 2017, parfois dans une logique d'affichage, mais n'ont pas réussi à tenir la distance. Leur place au sein de leur parti était très fragile, explique la chercheuse Angeline Escafré-Dublet. Ils sont nouveaux, peu installés, peu enracinés, ont moins de réseau, moins de ressources parce qu'ils sont issus de la diversité. » Le rapport de force n'est guère à leur avantage, souligne-t-elle.

Le président du Cran regrette, lui, l'ethnicisation des investitures. Les candidats de la diversité se retrouvent pour la plupart intronisés dans les circonscriptions où il y a une forte minorité visible, comme dans les arrondissements du nord de Paris ou en Seine-Saint-Denis. «Il faut qu'il y ait une visibilité plus forte des élus racisés dans l'ensemble des départements », insiste Patrick Lozès.

«L'essentiel, c'est que des lois soient votées»

Il faut surtout que la représentation « se traduise en lois» , souligne la sociologue Marie Peretti-Ndiaye, qui a travaillé sur les ressorts du racisme . «La fonction représentative d'un député ne suffira pas. L'essentiel, c'est que des lois pour lutter contre les discriminations à l'égard des minorités soient votées. » Et sa camarade de l'European Network Againt Racism, Julie Pascoet, de renchérir : « C'est comme cela qu'on changera vraiment les conditions de vie des minorités. »

Reprenant les revendications des associations antiracistes, l'European Network Againt Racism demande avant tout aux députés d'abroger la loi sur le séparatisme, mise en place en 2021, « stigmatisante » selon Julie Pascoet, et de modifier la loi sur la sécurité globale qui renforce, à leurs yeux, le pouvoir des forces de l'ordre et la façon discriminante dont elles peuvent en user. Enfin, elles réclament la mise en œuvre cette année d'un plan d'action contre le racisme, comme l'exige l'Union européenne depuis 2020. « Il faut que la France inclue la dimension systémique du racisme dans ses textes de loi, que des mesures spécifiques en faveur de l'accès à l'emploi des minorités ou contre le racisme environnemental [le choix de placer les activités polluantes à proximité de quartiers où vivent des minorités, ndlr] soient mises en place », conclut Julie Pascoet.



https://www.liberation.fr/resizer/yDejzuZvZvvXphA2hYlr5zeSxys=/1200x630/filters:format(jpg):quality(70):focal(2851x1967:2861x1977)/cloudfront-eu-central-1.images.arcpublishing.com/liberation/WZ3NM2W6JVCZXDJR6NBR2HHIVQJPG

Rachel Keke, députée LFI Nupes lors de la journée d'accueil des députés nouvellement élus à l'Assemblée nationale, ce mardi 21 juin. (Albert Facelly/Libération)

par Estelle Aubin

